



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Inde

Question écrite n° 55923

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les persécutions à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, en Inde. Un récent rapport d'Amnesty International montre que l'Etat utilise des mesures de répression non conventionnelles à l'égard des manifestants pacifiques (usage excessif de la force, utilisation d'armes à feu, actes de tortures, disparitions...). Un pays comme la France ne saurait être indifférent et tolérer de telles atteintes aux droits de l'homme. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur la situation des droits de l'homme en Inde et les initiatives que celui-ci entend prendre au niveau international.

Texte de la réponse

Le 26 avril 2000, Amnesty international a rendu public son rapport sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Inde. Ce rapport, tout en reconnaissant le soutien apporté par ce pays aux actions des défenseurs des droits de l'homme, déplore toutefois que ces derniers soient parfois victimes d'actes de violence et de persécutions insuffisamment réprimés, au mépris des garanties que leur accordent la loi indienne et la déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société, de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (dite « Déclaration des défenseurs des droits de l'homme »), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1998. Le ministère des affaires étrangères saisit toutes les occasions qu'offre le dialogue confiant que la France entretient avec l'Inde, pour inciter les autorités de ce pays à se conformer, malgré la situation troublée que connaissent certains Etats et la difficulté de la lutte contre la grande pauvreté, à la tradition démocratique dont cette nation s'honore et à respecter les droits civils et politiques des défenseurs des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le rapport d'Amnesty international, qui a retenu toute l'attention des autorités françaises, et qui confirme que la situation des droits de l'homme en Inde demeure sur certains points préoccupante, malgré les initiatives prises par ce pays dans ce domaine, ne peut que renforcer la conviction du gouvernement de la nécessité de poursuivre une telle politique.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55923

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7232

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 932